



# Salaires : + 2%

La CFDT, le syndicat de référence dans l'Informatique, l'Ingénierie, les Etudes, le Conseil et les Foires- Salons & Palais des Congrès

La CFDT a pris la décision de signer la revalorisation des minima applicable sur la branche Syntec (Informatique, Ingénierie, Bureaux d'Etudes, Conseil, Sondage, Foires -Salons&Palais des Congrès).

Cette revalorisation est de 2 %, elle sera obligatoire le 1er décembre 2010 suite à la parution au Journal Officiel.

La CFDT souhaitait une application dès le 1er juillet, le patronat une application dès extension par le Ministre du Travail, initialement prévue en octobre 2010. Nous avons donc subi la lenteur du calendrier politique puisque l'arrêté vient seulement d'être publié au Journal Officiel.

## ➤ Grille réactualisée : ETAM, ingénieurs et cadres

Employés, techniciens et agents de maîtrise	Minima
1.3.1 (coeff. 220)	1 391,30
1.3.2 (coeff. 230)	1 419,00
1.4.1 (coeff. 240)	1 446,70
1.4.2 (coeff. 250)	1 474,40
2.1 (coeff. 275)	1 552,55
2.2 (coeff. 310)	1 649,50
2.3 (coeff. 355)	1 774,15
3.1 (coeff. 400)	1 898,80
3.2 (coeff. 450)	2 037,30
3.3 (coeff. 500)	2 175,80

Ingénieurs et Cadres	Minima 35 heures	Minima cadres de mission		Minima cadres autonomes	
		PMSS*	115%		
1.1 (coeff 95) Débutants	1 844,90	2 885,00	2 121,64	120%	
1.2 (coeff 100) Débutants diplômés	1 942,00		2 233,30		
2.1 (coeff 105) - de 26 ans	2 039,10		2 344,97		
2.1 (coeff 115) + de 26 ans	2 233,30		2 568,30		
2.2 (coeff 130)	2 524,60		2 903,29		
2.3 (coeff 150) 6 ans d'ancienneté	2 913,00		3 349,95		
3.1 (coeff 170)	3 301,40		3 796,61		3 961,68
3.2 (coeff 210)	4 078,20		4 689,93		4 893,84
3.3 (coeff 270)	5 243,40		6 029,91		6 292,08

Minima 35 h : c'est la grille de salaire de base pour les IC relevant des dispositions **horaires** de la Réduction du Temps de Travail (35 h / semaine, 151 h/mois ou 1600 h/an).

Minima cadres de mission : c'est la grille de salaire de base pour les IC relevant des dispositions **Cadres de Mission** de la Réduction du Temps de Travail (35 h/semaine + ou - 3h30 semaine / maxi 219 +1 j/an). Leur salaire est supérieur au Plafond de la Sécurité Sociale et est supérieur à 115 % du minimum applicable.

Minima cadres autonomes : c'est la grille de salaire de base pour les IC relevant des dispositions **Cadres Autonomes** de la Réduction du Temps de Travail (Forfait Jour / maxi 217 + 1 j/an). Leur salaire est supérieur à deux fois le Plafond de la Sécurité Sociale ou est supérieur à 120 % du minimum applicable s'ils sont sur les positions IC 3.1, 3.2 et 3.3.

\* Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale

## ➤ Un premier pas

Pour la CFDT, cette revalorisation ne peut être qu'un premier pas. Nous avons obtenu **deux rendez-vous** en septembre et en novembre pour renégocier la grille et sa valeur. Pour ce qui est de nos revendications sur le niveau des minima, du respect de la grille de classification, du retour des augmentations collectives dans les entreprises ou de la mise en place de dispositifs de rattrapage pour les «jamais augmentés», **la CFDT maintient ouverte sa pétition** et vous invite à la signer massivement : <http://www.f3c-cfdt.fr/petitions/syntec-soyons-solidaires-sur-les-salaires-signons-la-petition/>



## ➤ Comment comparer son salaire avec les minima?

La comparaison doit s'opérer sur le salaire annuel en multipliant par 12 le salaire minimum mensuel. **Chaque mois, chaque salarié doit toucher au moins 95 % de son minima (avec régulation sur l'année pour atteindre le minima annuel) s'il n'a pas de treizième mois ou 92 % de son minima s'il a un treizième mois.** Doivent être inclus, dans le salaire pour opérer la comparaison, tous les éléments salariaux prévus dans le contrat de travail ou ses avenants éventuels, les avantages en nature ainsi que les primes prévues par accord d'entreprise. Ne sont pas inclus, dans le comparatif, les primes d'intéressement, d'ancienneté, d'assiduité ainsi que les primes exceptionnelles non garanties. La Prime de Vacances est également exclue.

## Pour obtenir des résultats...

**Aujourd'hui, j'adhère!**

### Adhérer à la CFDT, c'est :

- Avoir la parole, participer et agir !
  - C'est le choix d'un syndicat proche des salarié(e)s.
- Etre informé, conseillé, défendu !
  - C'est le choix d'un syndicat utile aux salarié(e)s.
- Privilégier le résultat !
  - C'est le choix d'un syndicat efficace.
- Lutter pour l'emploi, le pouvoir d'achat et de meilleures conditions de vie et de travail !
  - C'est le choix d'un syndicalisme ambitieux qui profite à chacun.

- Je souhaite avoir des informations sur la CFDT  
 Je souhaite adhérer à la CFDT

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone / Fax : .....

Mail perso et/ou pro : .....

Entreprise / Établissement : .....

Secteur d'activité : .....

### Coupon à retourner :

Fédération F3C CFDT - Pôle Conseil Publicité  
 47/49 avenue Simon Bolivar  
 75 019 PARIS

